

Le sentiment de sécurité a très nettement reculé

Plus de 50% des sondés d'une enquête de la HEG ont l'impression que leur niveau de sécurité a diminué.

EMMANUEL FRAGNIÈRE
JOANNA MAYET-GROS*

Dans le cadre du Forum «Et Maintenant» du 3 octobre dernier, organisé par la ville de Nyon, Uniglobal Union et le magazine Bilan, la Haute Ecole de Gestion de Genève a cherché à comprendre où la population plaçait le curseur entre sécurité et liberté.

Notre enquête de sondage réalisée auprès de plus de 200 personnes dans l'arc lémanique montre d'une manière générale que le sentiment d'insécurité est grandissant. C'est du moins, ce que pensent plus de la moitié des personnes interrogées, puisque 56% d'entre elles ont répondu qu'elles avaient l'impression que leur niveau de sécurité avait diminué.

A noter toutefois qu'environ 40% ont l'impression que leur niveau de sécurité n'a pas changé. Ce sentiment se reflète également, lorsque nous demandons à nos sondés s'ils ont déjà eu peur de se faire agresser. Là encore, 64% d'entre eux répondent par l'affirmative. Par exemple, près de 80% des personnes interrogées disent ne jamais prendre d'auto-stoppeur. Ce qui est toutefois déconcertant, c'est que cette peur n'affecte que faiblement, voir pas du tout leur qualité de vie. C'est du moins ce qu'affirment 85% des répondants. Ce phénomène s'observe aussi à travers leur comportement pour éviter les agressions. Ainsi, bien que certains quartiers ou lieux soient quelques

fois évités pour ne pas faire de mauvaises rencontres, la plus grande partie des personnes interrogées n'évitent toutefois pas les transports en communs, ni même de sortir seul(e) le soir ou encore de porter certains types de vêtement. Ces personnes déclarent également ne jamais porter de moyens de défense tels qu'une arme ou un spray au poivre. Suite à ce constat, nous voulions savoir si les pouvoirs publics entreprenaient les bonnes mesures pour assurer la sécurité en ville. A cette question, les avis sont mitigés entre «plutôt oui» et «plutôt non»; avec toutefois, un léger avantage pour le oui. Les sondés sont même d'accord, en tout cas pour la majorité d'entre eux, de voir fleurir des caméras de surveillance dans les centres urbains. Toutefois, et c'est à nouveau un paradoxe, sans que cela n'affecte leur vie privée. En effet, près de 60% des répondants sont révoltés par les agissements des Facebook, Microsoft, Apple, Google, et Yahoo et consorts qui divulguent nos données personnelles «à tout va» sans aucun scrupule. Tandis que les 40% restant ne semblent pas du tout affectés par ces pratiques. Comme solution pour lutter contre l'insécurité, la plupart des sondés pensent que l'augmentation des effectifs de police, la réintroduction des cours de civisme, l'installation de caméras de surveillance ou encore l'augmentation du nombre de travailleurs sociaux se révéleraient être des politiques efficaces. En conclusion, notre étude révèle que même si le sentiment d'insécurité semble plus fort aujourd'hui, la population n'est pas encore prête à faire des concessions sur ses libertés.

* HEG

Les avantages du montage financier tripartite vaudois

Le modèle lancé l'an dernier permet de réunir les fonds nécessaires au développement de projets individuels.

PIERRE-JEAN WIPFF*

Pour soutenir l'innovation, créer de l'activité économique et stimuler la création d'emplois localement, nombreux sont les cantons qui se sont équipés d'un arsenal élaboré comprenant subsides financiers et accompagnements divers.

Depuis 2013, le canton de Vaud a innové en la matière en lançant un soutien tripartite incluant une société, un partenaire financier et le canton lui-même.

Voici comment cela fonctionne. Toute société peut solliciter de l'aide afin de répondre à un besoin à forte valeur ajoutée tel que le déploiement de ses ventes, l'industrialisation, le développement de sa ligne de produits, etc. Cela dit, la société en question doit avoir une forte dimension technologique (lien avec les hautes écoles, propriété intellectuelle solide) et avoir atteint un stade de maturité où son activité commerciale est effective. Le partenaire financier quant à lui, doit apporter des fonds dans la société sous la forme de capital. Enfin, le canton participe au montage en contribuant sous forme d'un prêt à hauteur de la somme investie par le partenaire financier - entre 300.000 et 500.000 francs. La société a un maximum de 10 ans pour rembourser ce prêt. Ainsi, au travers de cet effet de levier, une société répondant aux critères d'éligibilité, peut lever jusqu'à 1 million de francs partagés entre 500.000 francs en capital et 500.000 francs de prêt.

Si ce montage permet d'injecter plus de fonds dans les sociétés et ainsi de favoriser leur développement, en quoi l'intervention du canton pourrait-elle perturber la relation investisseurs-fondateurs? A priori, en contribuant sous

le développement des sociétés de notre pays, car ils interviennent à un moment de maturation des sociétés où le risque économique est extrêmement important.

Si les business angels sont dynamiques dans la région, leur capa-

Par ailleurs, en poussant l'analyse un peu plus loin, l'argument selon lequel l'intervention du canton limiterait l'accès aux parts sociales ne tiendrait pas la route. En effet, de par sa contribution financière complétant l'investissement en capital dans un ratio de 1 pour 1, le canton offre en théorie la possibilité aux investisseurs de doubler leur probabilité de faire une plus-value en prenant des parts dans 2 fois plus de sociétés.

Il y a donc deux avantages à ce montage financier tripartite. Le premier est de réussir à réunir les fonds nécessaires au développement de projets individuels par une contribution conjuguée des investisseurs et du canton et le second réside dans le fait que cette contribution cantonale participe à minimiser le risque pris par les investisseurs, en leur permettant de miser dans plus de sociétés. Ainsi, l'intervention du canton ne doit certainement pas être interprétée comme une compétition avec les investisseurs mais comme une stimulation, un réel effet synergique pour que les accords se concluent. En finalité, ce soutien tripartite permet à chacun de tirer son épingle du jeu. La valorisation des innovations élaborées sur l'ensemble du territoire vaudois se voit stimulée au travers du tissu économique local, dans une configuration où la dilution des parts sociales des fondateurs ainsi que les risques associés à l'investissement restent limités.

* Innovaud



LA VALORISATION DES INNOVATIONS ÉLABORÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE SE VOIT STIMULÉE AU TRAVERS DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL.

forme de prêt, le canton n'acquiesce pas de pouvoir décisionnel dans la société et laisse celui-ci aux mains de ceux qui détiennent le capital à savoir les fondateurs et les investisseurs. Par conséquent, l'effet de levier du canton pourrait à première vue apparaître neutre. Cependant, de par sa nature non dilutive, la contribution cantonale offrirait un réel avantage aux fondateurs au détriment des investisseurs. En effet, ce montage financier viendrait en compétition avec l'investissement en capital. Il aurait pour conséquence de diminuer les leviers de plus-value des investisseurs et parallèlement limiterait leur accès pouvoir décisionnel sur les questions stratégiques du devenir des sociétés dans lesquelles ils placent leur argent.

Quels sont alors les avantages de ce montage pour les investisseurs? Dans les faits, les investisseurs intervenant à ce stade précoce d'une société sont essentiellement du type «business angels». Ces derniers jouent un rôle essentiel dans

la demande sans cesse croissante. Cette croissance se traduit premièrement par une augmentation de la somme minimale nécessaire au démarrage des sociétés; pour exemple, les start-up du secteur des sciences de la vie ont besoin d'un capital de départ particulièrement important. Deuxièmement, elle s'explique par une hausse du nombre de sociétés en demande d'investissement. Troisièmement, en raison de la situation économique actuelle incertaine, les investisseurs institutionnels – les capital risquiers – prennent le relais de l'investissement de plus en plus tard, lorsque les sociétés ont atteint un stade de maturité dans lequel les risques relatifs à la capacité à générer des revenus ont été éliminés (risques technologiques, barrières à l'entrée des marchés...). Autrement dit, au stade de démarrage des projets technologiques, il est nécessaire de réunir plus d'argent pour financer plus de sociétés plus longtemps.

L'opportunité du private equity

Les rendements des placements sont nettement supérieurs à ceux réalisés dans les actions cotées.

MARKUS REICH
MICHAEL PETERSEN*

Spirella, SR Technics, Logitech, Geberit et Ticketcorner ne sont que quelques exemples de célèbres transactions de capital-investissement réalisées récemment en Suisse. Le capital-investissement (en anglais: private equity) désigne la participation directe dans des sociétés non négociées en bourse. Pour simplifier, il s'agit en général pour les investisseurs, appelés «Limited Partners», d'investir dans un fonds de capital-investissement qui participe ensuite à 7 à 10 entreprises. Une fois atteints les objectifs de croissance prévus, la part de capital est vendue à l'entreprise ou mise en bourse. L'an dernier en Suisse, selon l'association faitière SECA, les fonds de capital-investissement ont investi 1,8 milliard d'euros dans 101 entreprises au total, soit nettement plus que lors des années passées, et même plus que durant les années 2007-2008 qui

ont précédé la crise financière. Des études empiriques ont montré que les rendements des placements de capital-investissement sont nettement supérieurs à ceux réalisés dans les actions cotées. Outre sa surperformance par rapport aux indices boursiers ces dernières années, cette catégorie de placements ne manque pas d'arguments. Au sein de la région germanophone notamment, il existe un vaste éventail d'entreprises privées de taille moyenne qui constituent l'épine dorsale de l'économie. Celles-ci sont de plus en plus nombreuses chaque année à être confrontées à une succession non réglée, ce qui représente un vaste pool d'investissements pour les entreprises de capital-investissement. En Suisse, 50.000 à 60.000 entreprises vont connaître un changement de génération dans les cinq ans à venir.

L'aspect économique notamment ne doit pas être ignoré. Les fonds propres mis à disposition par les investisseurs en capital-investissement permettent non seulement de régler la succession des entreprises familiales, mais aident également les entrepreneurs à poursuivre le développement de leur société et à établir avec succès de nouvelles technologies. L'objectif

principal des investisseurs en capital-investissement est de contribuer au développement et à la rentabilité des entreprises acquises et d'améliorer durablement leur position sur le marché. En fin de compte, le capital-investissement ne profite pas qu'aux actionnaires, mais également aux collaborateurs et à l'économie dans son ensemble, grâce à la création de nouveaux emplois, par exemple. Le principal inconvénient des placements de capital-investissement réside dans leur long horizon d'investissement, ainsi que dans l'illiquidité qui en découle. Cela s'explique par le fait que les sociétés de capital-investissement, en tant qu'investisseurs à long terme, conservent en règle générale les sociétés de leur porte-feuille pendant 3 à 5 ans avant de les céder et de générer une plus-value pour les investisseurs.

En raison des risques susmentionnés et de l'investissement minimal relativement élevé, les placements de capital-investissement sont généralement réalisés par des investisseurs institutionnels tels que des banques, des assurances ou des caisses de pension, ainsi que par des particuliers fortunés. De par ses caractéristiques spécifiques, le capital-investissement

contribue largement à la diversification et donc à l'optimisation du profil risque/rendement d'un portefeuille.

Une enquête menée actuellement par SEI à l'échelle mondiale montre que 36% des investisseurs et gérants de fonds interrogés envisagent d'augmenter leur exposition au capital-investissement (contre 26% en 2011). Tous évoquent les perspectives de rendement et l'effet de diversification. En Suisse, les caisses de pension investissent en moyenne près de 1% à 2% de leurs actifs en capital-investissement. En Europe, ce chiffre s'élève en moyenne à plus de 3%. Il atteint même 6% à 7% aux Etats-Unis. Les grandes fondations des universités américaines investissent jusqu'à 20% de leurs actifs en capital-investissement.

* Cross Equity Partners

TRENTE-SIX POUR CENT DES INVESTISSEURS ET GÉRANTS INTERROGÉS ENVISAGENT D'AUGMENTER LEUR EXPOSITION AU PRIVATE EQUITY.

Le dénigrement de l'UE est une tradition suisse

L'initiative de l'UDC «Contre l'immigration de masse» ne résout pas les problèmes de la libre-circulation. Mais fait du bashing anti-Europe.

MATTHIAS
BERTSCHINGER*

Le discrédit jeté sur l'UE et sa politique fait désormais partie des traditions de notre pays. Après une campagne de dénigrement systématique depuis plus de vingt ans, quiconque y voit encore des traits positifs doit se justifier. Même le fait que le principe de la libre circulation des personnes (LCP) de l'UE soit fondamentalement une mauvaise chose semble faire l'unanimité: pour les conservateurs de droite, la LCP fait partie de l'«utopie de gauche», pour une partie de la gauche, elle est un instrument du néolibéralisme, un laissez-passer pour le libre-échange avec un «capital humain» bon marché. Pour une partie des Verts, la LCP est responsable de la destruction de l'environnement, alors que la migration due à l'appauvrissement du tiers-monde devrait être

perçue comme une conséquence de la répartition inéquitable des richesses de ce monde. Pour la plupart des autres, la LCP est un mal nécessaire, une couleuvre qu'il faut avaler si l'on ne veut pas compromettre les «Bilatérales qui ont fait leurs preuves» et dont la Suisse profite économiquement tout en lui accordant un statut spécial au sein de l'espace juridique européen. Le fait que les libertés fondamentales de l'UE nouvellement acquises, dont la LCP, sont une valeur digne d'être défendue et qu'un espace juridique commun peut induire un lent réajustement de conditions de vie inégales, est passé sous silence. A l'évidence, l'UE commet des erreurs. Il est tout aussi évident que le processus d'union de l'Europe est une suite de démarches qui, en soi, sont loin d'être parfaites. De même, l'Union tarde à procéder aux réformes qui sont pourtant indispensables. Or, c'est notamment une inquiétante renaissance du nationalisme et la défense persistante d'intérêts particuliers qui sont responsables de cette lacune. A l'inverse, la belle prospérité suisse du moment ne réhabilite pas le Sonderfall.

* Nomes